

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 AVRIL 2018

Noms	Fonction	Présents	Absents Excusés	Absents	Procurations
ANTHONIOZ Henri	Maire	X			
MUTILLOD Christophe	1 ^{er} Adjoint	X			
DELECHAT Grégory	2 ^{ème} Adjoint	X			
MARTEL Mireille	3 ^{ème} Adjoint	X			
GOINE Nathalie	4 ^{ème} Adjoint	X			
BAUD Georges	Conseiller Municipal	X			
DUCRETTET Marie- Jeanne	Conseillère Municipale	X			
COMBEPINE Christelle	Conseillère Municipale	X			
TROMBERT Fabrice	Conseiller Municipal		X		<i>BERGOEND Simon</i>
PERNOLLET Stéphanie	Conseillère Municipale	X			
DUCRETTET Olivier	Conseiller Municipal	X			
DEGOUT Gaël	Conseillère Municipale		X		
BERGOEND Simon	Conseiller Municipal	X			
COPPEL Amélie	Conseillère Municipale		X		
HOMINAL Pierre	Conseiller Municipal	X			

Sous la présidence de M. Henri Anthonioz – Maire.

Nombre de présents : 12

Date de convocation : le 5 Avril 2018

M. BERGOEND Simon a été désigné secrétaire de séance

A L'ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2/ AFFAIRES FINANCIERES

2-1 VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Les bases d'imposition pour 2018 ont été communiquées aux Conseillers Municipaux, le produit attendu des taxes est estimé à 3 451 054 € sans augmentation des taux, soit une progression de 1.79% par rapport à 2017.

M. le Maire indique que les taux pratiqués dans une station équivalente à la nôtre sont de 10 points en pourcentage supérieurs à ceux pratiqués aux Gets, les ressources fiscales représentent 45% des recettes du budget communal en 2018. Au regard de la baisse des dotations de l'Etat depuis 4 ans, de l'augmentation du FPIC, des charges liées à l'accueil touristique, il convient de prévoir une augmentation des taux d'imposition pour 2018.

La dernière augmentation est intervenue en 2016, et une majorité de Conseillers Municipaux est d'avis d'appliquer une hausse modérée chaque année.

Cette hausse ne devrait pas impactée les foyers modestes qui devraient être exonérés de taxe d'habitation dès 2018 dans le cadre de la réforme en cours.

Après discussion, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'augmenter de 2% les taux d'imposition des taxes locales pour 2018 et adopte les taux suivants :

- Taxe d'Habitation 18.34% au lieu de 17.98%
- Taxe Foncière Bâti 12.30% au lieu de 12.06%
- Taxe Foncière Non Bâti 79.06% au lieu de 77.51%

2-2 VOTE D'UN ACOMPTE DE LA SUBVENTION 2018 /ASSOCIATION FAMILLE RURALE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser un acompte de la subvention 2018 à l'Association Famille Rurale d'un montant de 40 000 € afin de permettre à cette association de poursuivre ses activités.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Considérant le rôle important de l'association Famille Rurale auprès des familles et des enfants de la commune,

Décide de lui verser une somme de 40 000 € à titre d'acompte sur la subvention 2018 afin de permettre à cette association de poursuivre ses activités,

Prélève la dépense au compte 6574 du budget communal 2018 de la commune.

2-3-1 DEMANDE DE SUBVENTION FDDT 2018 /MODERNISATION DE L'ACCUEIL DE L'OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Maire présente le projet de réaménagement et de modernisation des locaux de l'Office de Tourisme situés dans la Maison des Gets.

Le projet vise à réaménager une surface de 380 m² environ en vue de :

- différencier les espaces publics, les services,
- améliorer l'accueil du public,
- proposer une image de qualité et des usages en adéquation avec les attentes (nouvelles technologies)
- proposer un outil de travail efficace et agréable,
- créer une liaison avec le Front de Neige.

Le coût des travaux est estimé à 300 000 € HT.

Afin de faciliter le financement de cette opération, il propose de solliciter le Fonds Départemental pour le Développement des Territoires du Département au titre de 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- d'approuver le lancement du projet inscrit en section d'investissement du budget communal 2018 pour un montant estimé à 300 000 € HT
- l'autoriser à procéder à la demande de subvention auprès du Département au titre du FDDT 2018
- l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à l'établissement du dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le projet présenté dont la dépense estimée à 300 000 € HT est inscrite au budget primitif 2018 ;

Décide de réaliser les travaux ;

Sollicite le FDDT pour aider au financement de l'opération,

Donne toute délégation utile au Maire.

2-3-2 DEMANDE DE SUBVENTION FDDT 2018 /DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE EN LIBRE SERVICE SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que la commune exploite depuis 2015 un réseau de vélos à assistance électrique sur le concept Vélib' en montagne.

Il propose de compléter l'offre et d'installer une station supplémentaire au lieu-dit Les Lanchettes en vue de mieux desservir ce quartier.

Cette station comprenant une borne de recharge automatique de cinq vélos en libre-service, équipée d'un système de délivrance et de dépose automatique des vélos, la réalisation de la plateforme, les raccordements électriques, éclairage public, connexion internet, les cinq vélos et accessoires.

Le coût de l'équipement est estimé à 25 000 € HT.

Afin de faciliter le financement de cette opération, il propose de solliciter le Fonds Départemental pour le Développement des Territoires du Département au titre de 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- d'approuver le lancement du projet inscrit en section d'investissement du budget communal 2018 pour un montant estimé à 25 000 € HT

- l'autoriser à procéder à la demande de subvention auprès du Département au titre du FDDT 2018
- l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à l'établissement du dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le projet présenté dont la dépense estimée à 25 000 € HT est inscrite au budget primitif 2018 ;

Décide de réaliser les travaux ;

Sollicite le FDDT pour aider au financement de l'opération,

Donne toute délégation utile au Maire.

3/ ADMINISTRATION GENERALE

3-1 HOMOLOGATION DES TARIFS 2018/2019 DES REMONTEES MECANIQUES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DSP

La grille tarifaire présentée par la SAGETS pour la saison 2018/2019 soulève les remarques suivantes :

- l'augmentation moyenne des tarifs en caisse est importante : 9.15%
- compensée par des tarifs de vente sur internet en baisse en moyenne de 5%
- les prix des forfaits saison aux tarifs promotionnels de 404 € pour les adultes et 303€ pour les enfants ne donnent pas l'impression de prix attractifs

En conclusion, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, demande à la SAGETS de passer les tarifs promotionnels saison à 399 € pour les forfaits adultes au lieu de 404 € et à 299 € les forfaits saison enfants au lieu de 303 € ; les autres tarifs ne soulèvent pas d'observation.

Lors de la présentation de la prochaine grille tarifaire, le Conseil Municipal souhaite le rappel des tarifs de la saison N-1 avec le % d'augmentation pour chaque tarif et le chiffre d'affaires correspondant.

3-2 RAPPORT ANNUEL DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES AFFERMES EXERCICE 2016/2017

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel des équipements touristiques affermés à la SAGETS, société anonyme d'économie mixte, pour l'exercice comptable du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017.

Ce document est produit à l'autorité déléguée conformément à l'article 52 de l'Ordonnance n° 2016-65 du 29/01/2016 et à l'article L.1411-3 du CGCT.

Il comprend des informations techniques et financières relatives à l'exploitation des remontées mécaniques et des équipements touristiques, la fréquentation des installations, les travaux réalisés par le délégataire dans le cadre de la convention du 1^{er} janvier 2008, permettant à l'autorité concédante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'exercice clos au 31 mai 2017 est mauvais, il fait apparaître :

- un chiffre d'affaires de 14,5 M€
- une perte de 1 M€ par rapport à une saison normale

La baisse du nombre de journée skieurs est la conséquence de l'insuffisance d'enneigement de l'hiver 2016/2017.

La Société a fait l'objet d'un contrôle approfondi de la CRC sur les exercices 2010 à 2015 et le rapport d'observations a été publié le 19/06/2017. La Chambre note une situation financière saine avec des fonds propres recapitalisés, un endettement contenu et une trésorerie positive. La Chambre constate la qualité et la profitabilité de la gestion financière des exercices 2009-2010 à 2014-2015.

Au cours de cet exercice, la SAGETS a participé à la constitution du capital social de la SEM du Roc d'Enfer à hauteur de 2.50% du capital de 120 000 €.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Prend acte du rapport annuel des activités touristiques déléguées joint à la présente délibération.

3-3 CONVENTION DE PARTENARIAT ATHLETES HAUT NIVEAU DISCIPLINE VTT

Monsieur le Maire rappelle que, depuis de nombreuses années, la commune mène une politique en faveur de ses sportifs de haut-niveau, leur permettant de bénéficier d'installations sportives mais également d'une aide financière.

Aussi, il propose cette année encore, de reconduire ce principe en signant une convention, pour la saison d'été 2018 avec FAVRE Thomas, qui a déposé une demande.

L'aide financière de la Commune s'élève à la somme de 3 000 €/athlète pour la saison.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de valider le contenu de la convention à intervenir pour la saison d'été 2018 avec l'athlète sus-désigné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopte les termes de la convention à intervenir pour la saison d'été 2018 entre la commune des Gets et le Jeune :

- FAVRE Thomas

Accepte de verser une prime de 3 000 € à cet athlète ;

Donne toute délégation utile au Maire ;

Dit que les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense seront inscrits à l'article 6714 du budget principal 2018.

3-4 ACHAT DE PLACES DE STATIONNEMENT AU LION D'OR

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir **quatre emplacements de parking** formant un lot de la copropriété de l'immeuble le Lion d'Or, que la SARL MARELE, représentée par M. Jean-Christophe BERNAZ accepte de céder à la Commune des Gets au prix global et forfaitaire de 15 000 €.

Il s'agit de 4 emplacements de stationnement situés au niveau de la rue dite de la Mairie, en face du funérarium et du presbytère, présentant un intérêt pour la collectivité.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ou représentés

Approuve la proposition du Maire,

Décide d'acquérir 4 emplacements de parking sur le Lion d'Or appartenant à la SARL MARELE - BP 40014 - 74501 Evian-les-Bains, représentée par M. Jean Christophe Bernaz ;

Désigne Maître Marc- François JACQUIER - Office Notarial - 74430 Saint-Jean – d'Aulps pour rédiger l'acte authentique ;

Prend en charge les frais inhérents à cette acquisition ;

Désigne M. le Maire pour signer cet acte.

4/ RESSOURCES HUMAINES

4-1 MODIFICATION DU POSTE DE CHARGE DE MISSION

Monsieur le Maire rappelle les délibérations :

- du 11 mars 2011 créant l'emploi permanent de chargé d'analyse et de développement,
- du 23 août 2012 créant le poste de chargé de mission « projet Eco-Village 2013-2020 ».

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est aujourd'hui nécessaire de redéfinir les missions du Chargé de Communication au sein de la Commune des Gets, soit:

- contribuer à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité ;
- organiser des actions de communication et de relations publiques : prise en charge des événements portés par la commune ;
- concevoir et réaliser des produits de communication : brochures, bulletin municipal, newsletter, site internet ;
- produire des contenus : articles de presse...
- développer des relations avec la presse, les médias et les différents partenaires ;
- gérer la communication interne : recueillir, analyser traiter et diffuser les informations entre les services internes, les élus et les structures satellites.

Il explique que cet emploi nécessite des connaissances spécifiques des techniques et outils de communication, en graphisme, en outils numériques et multimédia.

De ce fait, la rémunération sera fixée en correspondance au cadre d'emploi d'attaché territorial (catégorie A).

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale,

DECIDE

- de créer l'emploi de chargé de mission communication ;
- précise que la rémunération sera fixée sur la grille indiciaire du cadre d'emploi d'attaché ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Cette délibération annule et remplace les délibérations du 11 mars 2011 et 23 août 2012.

5/ DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

5-1 ATTRIBUTION EN PROCEDURE ADAPTEE DES MARCHES DE TRAVAUX

Attribution des marchés en procédure adaptée en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire selon l'article 1. 2122-22 du CGCT :

<i>Marchés</i>	<i>Entreprises Retenues</i>	<i>Montant TTC</i>
1/ Maîtrise d'Œuvre Réalisation piste de luge 4 saisons et piste bleue des Perrières	MTC - ZA Valmarge - 38430 MOIRANS	92 725.20 € TTC
2/ Etablissement du Dossier Réglementaire Périmètre de protection captage des CLARES	Cabinet NICOT	14 964.00 € TTC
Autres		
3/ Vente engin Ampirod d'occasion	Divers	3 000.00 € TTC

5-2 DIA

Après examen des déclarations reçues, le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

DIA N°	Désignation	Prix
25/2018	Parking rés. La Soulane	15 000 €
26/2018	Studio de 21 m ² - Copro. Les Neiges – zone Ua	110 000 €
27/2018	Appartement de 34.53 m ² zone UCc Rés. La Charniaz	220 000 €
SAFER		
	Chalet « Plan des Chenus » 887 rte des Chavannes	800 000 €
	Appartement rés. HELIOS	215 000 €
	Appartement – chalets de Moudon	216 200 €
	Chalet « Les Marais du Plan Fert »	1 133 240 €
	Terrain Les Crétets/Mt Caly - 1593 m ² Zone A	2 389.50 €
	Terrains « Le Songier » 3970 m ² zone Ne	12 000 €

6/ QUESTIONS DIVERSES

6-1 CONTENTIEUX SCI LES PIERRES ST JACQUES/COMMUNE DES GETS

La Cour Administrative d'Appel de Lyon a rejeté la demande d'indemnisation de la SCI dans un arrêt rendu le 29 mars 2018.

7/ QUESTIONS DIVERSES

7-1 PONT DE L'ASCENSION

Mme Mireille MARTEL - Adjointe et Présidente de la Commission du Personnel, informe le Conseil Municipal de la décision de fermer la Mairie et les Services Techniques le vendredi 11 mai 2018.

7-2 PROBLEME DE SALUBRITE AUX FOLLIETS

M. G. Baud demande l'intervention de la Direction des Services Sanitaires pour faire évacuer le tas de fumier de la Ferme de Caroline aux Folliets, déposé en bordure de la route en amont des Folliets.

Le dépôt ne respecte pas la distance obligatoire des 50 mètres de la voie publique.

M. le Maire indique qu'il a chargé la Police Municipale de ce problème.

7-3 CHEMIN DE CARRY

M. Philippe BLANC a été mis en demeure de retirer les blocs de rocher entreposés sur la chaussée du Chemin de Carry, à défaut les services techniques les déplaceront aux frais du contrevenant.

7-4 LA JOURNEE ENVIRONNEMENT

La date est fixée au samedi 9 juin 2018

7-5 RENOUELEMENT DE L'EVENEMENT DU CRANKWORX 2019-2020-2021

Mme Nathalie GOINE demande un débat du Conseil Municipal sur le sujet.

M. le Maire indique attendre la position de l'Office de Tourisme sur la reconduction ou non de cet évènement, l'Office de Tourisme a la charge de l'évènementiel sur la station, il souhaite que le Comité de l'Office de Tourisme prenne ses responsabilités et décide de la reconduction ou non des Crankworx. Le Contrat conclu par la SAGETS pour trois ans arrive à échéance et il convient de se positionner pour la suite ; en cas de réponse négative quel est l'évènement de remplacement ?

Il reproche à l'Office de Tourisme de ne pas avoir donné de réponse plus tôt.

M. Christophe MUTILLOD et M. Pierre HOMINAL - Président et Trésorier de l'Office de Tourisme, sont scandalisés par ces propos. « Ca n'est pas l'Office de Tourisme qui décide de l'attribution de moyens pareils, qui ne sont pas dans son budget ! ». M. MUTILLOD rappelle comment « les Crankworx » sont arrivés aux Gets et précise que le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme n'a eu connaissance des coûts réels que récemment et ne pouvait donc pas donner son avis sans :

- 2016 : 520 000 €
- 2017 : 575 000 €
- 2018 : prévisionnel 526 000 €

Le Comité s'est à juste titre interrogé sur la pertinence de reconduire cet évènement vu les coûts, il s'est interrogé au regard des montants annuels s'il n'était pas plus opportun d'investir avec ce budget, dans un équipement touristique durable tel qu'un centre aqualudique qui fait défaut dans la station.

Le résultat du sondage mené auprès des socioprofessionnels de la station s'il fait plutôt un retour positif sur la manifestation elle-même et son image, fait en revanche remonter plusieurs réserves sur l'impact économique de cet événement sur leurs activités :

- dégradation du Front de Neige
- pas de véritables retombées en termes de séjours
- la problématique de l'adéquation au positionnement de la station : famille compte tenu des activités extrêmes présentées
- cible un public d'initiés, éloignés de l'image des Gets

En outre, l'Office de Tourisme souhaite pour l'avenir axer ses efforts sur le marketing de la marque les Gets, au dépend des manifestations et animations selon la ligne directrice précisée par le directeur recruté sur ce programme, il lui semble opportun de développer et d'améliorer les équipements déjà existants.

En conclusion, le Comité de l'Office de Tourisme préconise de reconduire l'évènement en 2019 en limitant le coût à 400 000 € et en libérant le Front de Neige pour l'été et en conservant l'organisation actuelle avec la Sagets et la Mairie.

M. Mutillod précise que « c'est bien le Conseil Municipal qui in fine décidera de reconduire le Crankworx par l'attribution ou non de la subvention à l'Office de Tourisme ! ».

POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire demande en conséquence l'avis des Conseillers Municipaux sur l'organisation d'une année au lieu de trois des Crankworx avec un budget limité à 400 000 €.

Mme Mireille MARTEL est d'avis que le VTT reste l'activité phare des Gets en été depuis de nombreuses années et qu'il est nécessaire de maintenir le niveau.

M. Simon BERGOEND considère qu'il est important de conserver un évènement VTT grand public pour conforter l'image et la dynamique des Gets dans l'activité vélo, qui contribue à faire vivre la station en été. Il trouve raisonnable de s'en tenir pour le moment à une reconduction d'un an avec un budget maîtrisé car cela laisse une marge pour travailler sur d'autres formules éventuelles pour l'avenir.

M. Gregory DELECHAT est d'accord de renouveler pour une année dans le budget de 400 000 € cependant, « on a des structures existantes que l'on laisse tomber, on devrait mettre 600 000 € dans le golf pour améliorer le parcours & organiser le tournoi des jeunes golfeurs. Développer le VTT électrique qui est l'avenir, nécessite d'élargir les pistes, ce qui permettrait d'améliorer la fréquentation dès le mois de juin ; les Crankworx créent des nuitées sur quelques jours et à condition que l'évènement se rapproche des vacances d'été ».

M. Olivier DUCRETTET, Mme Stéphanie PERNOLLET et Mme Christelle COMBEPINE sont d'avis d'investir dans un équipement touristique plutôt que reconduire sur trois années les Crankworx, et regrettent toutefois que rien ne soit à ce jour proposé en remplacement de cet évènement.

Pour conclure, le Conseil Municipal décide de reconduire les Crankworx en 2019 avec un budget limité à 400 000 € et sans impacter le site de Carry.

**La date du prochain Conseil Municipal est fixée au
Lundi 14 Mai 2017 à 18h30**

Clôture de séance à 23h30

Diffusion le 25 avril 2018.